



Compte rendu de la réunion du Mercredi 03 février 2016

Présents : CUYALA F. HOURDEBAIGT J. CARRASQUET C. MAISONNAVE JP. CAILLEY J-P. PEYROU D. MIRANDE D.

Absent excusé : VUILLECARD St. PH. LADAURADE.

Invité :

Ordre du Jour :

- a) Approbation Compte Rendu de janvier
- b) Garderie
- c) Adjudication des postes palombières sur le secteur public
- d) Grillades de fin de campagne chevreuil
- e) Repas sanglier
- f) Comptages
- g) Battues nuisibles mars
- h) Baux de chasse
- i) Valorisation des déchets du restaurant municipal
- j) Marquage limites GOES
- k) Accès internet

a) Approbation Compte Rendu de janvier

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

b) Garderie

Le procureur n'a pour l'instant pas donné suite à la plainte déposée à propos du chasseur contrôlé par Ch. Semet qui chassait sans carte sur le territoire. D'après les témoignages il semblerait que son activité dans le secteur a été stoppée. Affaire à suivre.

c) Adjudication des postes palombières sur le secteur public

Le premier adjoint au Maire a informé le président que le bail de location des palombières sur le secteur public arrive à son terme en 2016. Actuellement il subsiste 3 postes. Les chasseurs éventuellement intéressés pour participer à l'adjudication doivent se faire connaître à la mairie avant la fin du printemps de telle sorte que les travaux d'aménagement ou de démantèlement puissent se faire cet été. Chacun est invité à transmettre l'information aux intéressés potentiels. L'information fera l'objet d'un article de presse.

d) Grillades de fin de campagne chevreuils

Envisagées fin mars.

e) Repas sanglier

Fixé le dimanche 13 mars. Le traiteur a été retenu. Nous devons arrêter le menu parmi 2 propositions. Menu retenu : velouté de champignons, saumon grillé au beurre blanc, civet, rôti de sanglier, gratin tomate, salade fromage, framboisier coulis de framboise, Le président va préparer les affiches et les communiqués de presse.

f) Comptages

La demande a été envoyée à la fédération le 12 janvier 2016 pour réaliser les comptages dans le GIC la semaine du 08 au 13 février et hors GIC la semaine du 07 au 12 mars. La DDTM nous a fait parvenir l'autorisation.

Quelles dates 09/02 et 11/02 puis 08/03 et 10/03.

g) Battues nuisibles mars

Une demande pour 8 battues a été réalisée le 12 janvier 2016. Nous sommes en attente de la réponse.

h) Baux de chasse

Le président de Cardesse a informé le président de la demande qui aurait été formulée par le propriétaire P. Cazabonnet de rencontrer les présidents de Cardesse et Monein le jeudi 04 février à 11 heures. Le président sera présent.

La DDTM a informé par courrier électronique le président d'une plainte déposée par une propriétaire pour acte de chasse sur les parcelles cadastrées AI 129 à AI 135 sur le secteur Serrot Marquemale. Il était demandé de vérifier si nous avons les autorisations de chasse sur les dites parcelles. Après enquête auprès du service cadastre de la mairie, il s'agit de parcelles qui entourent la maison vendue par M. JUNGAS Gérard il y a de ça environ 1 an. La mairie n'ayant pas encore mis à jour le cadastre, nous ne connaissons pas le nom de la nouvelle propriétaire. Le dossier étant en attente, la DDTM a relancé le président pour obtenir des éléments de réponse. Il a été répondu que le peu d'éléments fournis ont nécessité une recherche sur cadastre en mairie et que nous étions toujours en attente du nom de la nouvelle propriétaire. Il a été signalé à la DDTM qui semble seulement compétente en matière de gestion des ACCA et non des sociétés de chasse, que nous étions en possession du bail signé en septembre 2005 par M. JUNGAS G. pour l'ensemble de la propriété. L'interlocuteur de la DDTM a reconnu que ce bail aurait dû être dénoncé sur l'acte notarié établi lors de la vente. En conséquence, la DDTM s'est engagée à proposer à la propriétaire en question de se mettre en contact avec le président de l'association.

Si contact il y a, peut-on envisager de proposer à la propriétaire une entrevue avec le CA pour ? :

1. Exiger une résiliation du bail suivant la procédure définie par les termes du bail à savoir : « Les résiliations seront demandées, par lettre recommandée avec avis de réception, au moins 6 mois avant la fin de la période triennale. »
2. Exiger de la propriétaire une signalisation en périphérie des parcelles officielle et durable et non sur des bouts de carton comme cela est actuellement fait.
3. Informer la propriétaire sur les conséquences de cette décision de nous interdire la chasse c'est-à-dire : compte tenu que nous ne pourrions plus réguler le grand gibier et les nuisibles dans le secteur, la fédération et la DDTM seront informées de telle sorte qu'en cas de dégâts sur les vignobles voisins notamment nous ne soyons pas accusés de négligence dans notre mission de régulation. La responsabilité de la propriétaire pouvant être engagée dans la formule d'indemnisation.

Le CA se prononce favorablement.

i) Valorisation des déchets du restaurant municipal

Mme Camille BONNEAU attachée au fonctionnement du restaurant municipal a contacté le président pour lui proposer de mettre à disposition des propriétaires de meutes des déchets alimentaires provenant du restaurant. Ces derniers pourraient faire l'objet d'un tri pour répondre à une éventuelle demande. Les personnes intéressées doivent se faire connaître pour que le président puisse donner une réponse à Mme BONNEAU et mettre au point les modalités d'acquisition de ces déchets,

j) Marquage limites GOES

Le président Thierry FONCIER de GOES a informé le président de Monein de son intention de signaler les limites du territoire de GOES limitrophe. Il propose de se retrouver sur le terrain à cette occasion à une date qui reste à déterminer. Proposer à Ch. SEMET, Cl. CARRASQUET, JP. MAISONNAVE, JP CAILLEY.....

k) Accès internet

Peut-on envisager de faire installer internet à la salle ? Question à poser à la mairie.